

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 8 (1879)

Heft: 8

Rubrik: Nos congrès scolaires

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît à Fribourg le 1^{er} de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. à la ligne. Prix du numéro, 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauterive, et ce qui concerne les abonnements au Directeur de l'Imprimerie catholique suisse, à Fribourg. — *Lettres affranchies.*

SOMMAIRE. — Nos Congrès scolaires. — Premières notions de méthodologie. L'enseignement de la gymnastique (suite). — Analyse littéraire. L'homme et la couleuvre (suite). — Compte-rendu de l'instruction publique du Valais et de Fribourg. — Bibliographie. — Chronique. — Correspondance.

NOS CONGRÈS SCOLAIRES.

La société valaisanne d'éducation s'était réunie le 5 juin à St-Maurice. On remarquait au milieu de la nombreuse assistance qui s'y pressait Mgr Bagnoud, évêque de Bethléem et abbé de St-Maurice, entouré d'un nombreux clergé, deux membres du conseil d'Etat, M. de Roten, directeur de l'Instruction publique, et M. Henri Bioley, vice-président du conseil d'Etat, avec un grand concours d'autres magistrats. Fribourg avait aussi fourni ses délégués, entre autres M. le chanoine Schorderet, M. Bossy, préfet de la Veveyse, M. Blanc, président de la Société fribourgeoise, etc.

La séance a été ouverte par M. Chappaz, jeune avocat de Monthey.

On y lut les rapports sur les questions indiquées déjà par le *Bulletin*. Ces travaux, qui témoignaient de la part de leurs auteurs autant de savoir que de soins, reçurent les éloges les plus mérités de la part des hommes les plus compétents.

Après avoir discuté les conclusions des rapports, on choisit le lieu de la prochaine assemblée générale. C'est Martigny qui fut désigné.

M. Nantermod fut acclamé président de la Société, malgré son opiniâtre résistance.

Pendant le dîner de nombreux orateurs, firent vibrer avec suc-

sès la fibre patriotique et religieuse, aux applaudissements chaleureux de l'auditoire.

C'est Courtion, modeste village du district du Lac, que le corps enseignant fribourgeois avait choisi pour son assemblée annuelle. Malgré l'abstention assez remarquée de certaines autorités scolaires et d'un grand nombre d'instituteurs (1) de la Gruyère et de la Veveyse, notre réunion fut très fréquentée, et jamais peut-être elle n'obtint un aussi complet succès. Nous étions heureux et fiers de compter au milieu de nos rangs trois représentants du conseil d'Etat, M. Schaller, directeur de l'Instruction publique, M. Weck-Reynold, directeur des Finances, et M. Fournier, directeur de Police. Ce nouveau témoignage de bienveillance nous montre une fois de plus toute la sollicitude que le Conseil d'Etat voue aux intérêts de notre chère Société et à l'avenir de l'instruction populaire.

Le Valais nous avait envoyé une nombreuse représentation. C'étaient Mgr Ecœur, camérier de Sa Sainteté Léon XIII, et curé de Trois-Torrents, M. Henzen, préfet des études à Sion, M. l'abbé Nantermod, président de la Société valaisanne, M. le directeur de l'école normale de Sion, M. le président Défagot, M. l'avocat Chappaz, M. Blanc, curé d'Ardon, etc.

M. le curé de Neuchâtel y assistait aussi avec deux Frères de la doctrine chrétienne, lesquels exposèrent, dans une des salles d'école, plusieurs travaux graphiques de leurs élèves, travaux fort admirés de toute l'assistance.

La Société allemande d'éducation nous avait délégué M. le doyen Zuber, de Bischofszell, avec un jeune professeur de Gossau.

Après un office célébré pour les membres défunts du corps enseignant, la séance s'ouvrit sous la présidence d'honneur de M. Bourqui, préfet du Lac. Nous ne chercherons point à résumer le discours qui fut prononcé à l'ouverture des débats par ce magistrat distingué. La presse ne manquera pas sans doute de le reproduire.

M. Blanc-Dupont, notre cher président, occupa ensuite le fauteuil de la présidence et fit donner lecture du procès-verbal de l'assemblée d'Estavayer, puis des conclusions de l'excellent rap-

(1) Cette abstention est due à la défectuosité de l'horaire des chemins de fer et surtout à la nécessité où se trouvèrent les instituteurs de se déplacer déjà quelques jours auparavant pour se rendre aux conférences de M. l'inspecteur Barras.

port de M. Robadey sur un manuel de lecture. Une discussion très animée et pleine d'enseignements pratiques s'éleva sur ces conclusions et se prolongea jusqu'à 11 1/2 heures environ. Comme la plupart de ceux qui portent quelque intérêt aux questions pédagogiques ont assisté à cette discussion, il serait superflu de la résumer. Qu'il nous suffise de nommer ici ceux qui y prirent une part particulière. Ce furent M. Schaller, directeur, M. Bourqui, préfet, M. le directeur de l'école normale de Sion, M. le curé de Neuchâtel, M. le directeur Perriard, M. l'inspecteur Tschopp, M. Henzen, etc.

La seconde question, la méthode à employer dans l'enseignement du chant, ne fut pas moins vivement débattue entre MM. Favre, aumônier au collège, Perriard, directeur, Henzen, Collaud, Francey, Hermann, instituteurs, etc.

Ces joûtes oratoires auront eu pour conséquence de mettre en lumière les divers procédés à employer dans l'enseignement de certaines branches et l'intérêt qui s'attache aux questions si importantes de la méthodologie. Ces débats qui se seraient prolongés bien longtemps encore sans l'intervention du président, furent suivis de l'examen et de l'approbation des comptes, du renouvellement du comité et de la fixation du lieu de notre prochain congrès. C'est Romont qui fut choisi.

Le banquet que nous a servi M. Progin, député, devait livrer carrière, non plus à des discussions sur des méthodes, mais aux accents les plus éloquents et les plus émus que peuvent inspirer les grands intérêts des générations naissantes. Lorsqu'on porte dans son cœur les espérances de l'autre vie avec les convictions qui leur servent de support, lorsqu'on aime son pays et qu'on est mêlé à ses luttes, comment pourrait-on se défendre d'une vive émotion en présence de cette vaillante phalange d'instituteurs et d'institutrices à qui l'Eglise et l'Etat ont confié l'âme du pays et ses destinées futures ? Si, aux yeux du libre-penseur, l'instruction de l'enfance n'est qu'une fonction quelconque, aux yeux d'un chrétien, c'est un sacerdoce.

Indiquons rapidement la série des toasts.

M. Bourqui, préfet, but à la patrie ; M. le directeur Perriard, au conseil d'Etat ; M. le conseiller d'Etat Weck, à l'union de tous les membres de la Société d'éducation ; M. le directeur Schaller, à tous les hommes de bonne volonté ; M. le doyen Zuber, à l'école basée sur la religion et cherchant avant tout à former des hommes de

caractère ; M. l'aumônier Favre, à la musique, et spécialement à M. Schriber, professeur de musique à Hauterive ; Mgr Ecœur, à Mesdames les institutrices ; M. le chanoine Tschopp, à l'union de l'instituteur et du curé ; M. l'avocat Chappaz, au vrai progrès et à la vraie liberté dans toutes les sphères de l'activité humaine, etc.

Tous ceux qui ont assisté à notre belle assemblée de Courtion en garderont un doux et impérissable souvenir. R. H.



PREMIÈRES NOTIONS DE MÉTHODOLOGIE

Programme général des exercices de gymnastique (1)

Garçons de 10 à 12 ans

I EXERCICES D'ORDRE

- a) Formation d'un rang, — alignements, — transformation d'un rang de front en rang de flanc.
- b) Formation de deux rangs, sur place, — en marchant.
- c) Petite, — grande distance à gauche, à droite.
- d) Quart de conversion à gauche, à droite, d'un rang de front.
- e) Changement de direction d'un rang de flanc.

II EXERCICES LIBRES

- a) *Positions.* — 1. Position ordinaire, — avec mains aux hanches.
2. Quart de tour à droite, puis à gauche, sur place.
3. Position de pas gauche, — droit, en avant, de côté, en arrière.
- b) *Extensions et flexions.* — 1. Lancer les bras horizontalement, en avant, de côté, en arrière ; lancer les bras verticalement, en les dirigeant en avant, puis de côté.
2. Poings aux épaules : les lancer en avant, de côté, verticalement.
3. Lancer la jambe gauche, droite, alternativement en avant, de côté, en arrière.
4. Lever le genou, puis le talon gauche, droit, alternativement.

(1) Ce programme est en partie conforme à l'*Ecole de gymnastique* à l'usage de la jeunesse suisse, approuvé par le département militaire fédéral du 5 juillet 1876.